



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 11/2026
du Conseil communautaire
Séance du 9 février 2026**

Date d'envoi de la convocation = 3 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de conseillers présents : 54

Nombre de conseillers absents : 21

Nombre de votants : 67

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jérôme CARMINATI, Yves CAZORLA, Jean-Yves CHAPELET, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, André LOPEZ, Stéphane MARCELLIN, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Laurent NADAL, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents/Procurations : Mourad ABADLI, Eric AJASSE (procuration à Nathalie LACOUSSE), Charlotte BARRERE (procuration à Jérôme CARMINATI), Mohamed BERKANE (procuration à Yves CAZORLA), Jacques BERTOLINI (procuration à Béatrice LOISON), Natacha BOFF (procuration à Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA), Pascale BORDES, Jennifer CHAPUIS-FAURE (procuration à Michel AGNEL), Gilles DELALIEU (procuration à Christophe SERRE), Aurélie DELWARTE (procuration à Bernard NASS), Océane ESCLEYNE (procuration à Valère SEGAL), Nathalie FORGEROU (procuration à Guy AUBANEL), Robert GAUTIER, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Pierre MEURIN, Ali OUATIZERGA (procuration à Philippe BERTHOMIEU), Justine ROUQUAIROL (procuration à Christine MUCCIO), Laurence SALINAS-MARTINEZ (procuration à Maxime COUSTON), Maria SEUBE, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

OBJET : Budget primitif 2026 du Budget Annexe DSP Eau

Le projet de budget primitif 2026, retracé suivant la nomenclature comptable M49, s'équilibre en fonctionnement à la somme de 3 150 000 € et, en investissement, à la somme de 6 546 900 € tous mouvements confondus (réels et ordres).

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A- Les recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à hauteur de 3 150 000 € et comprennent les éléments ci-après :

- La vente d'eau et location de compteurs pour 2 300 000 € (chapitre 70),
- Les surtaxes, part collectivités abonnements : 350 000 € (chapitre 70),
- Les frais de contrôle des délégataires : 40 000 € (chapitre 70)
- Autres redevances pour 60 000 € (chapitre 70).
- Les reprises de subventions d'investissement reçues pour 400 000 € (chapitre 042)

Les recettes d'investissement quant à elles, s'élèvent à hauteur de 6 546 900 € et comprennent les éléments ci-après :

- L'inscription d'un emprunt d'équilibre nécessaire au financement des travaux pour 4 401 810 €,
- Les dotations aux amortissements pour 1200 000 € (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement),
- Les opérations patrimoniales (chapitre 041) pour 300 000 €
- Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) s'élève à 645 090 €.

B - Les dépenses

En dépenses de fonctionnement, les prévisions budgétaires s'élèvent à hauteur de 3 150 000 € :

- 294 760 € de charges à caractère général : ces frais intègrent principalement les frais courant et récurrents indispensables à l'activité de la gestion de l'eau. Il s'agit principalement des fluides et achat de fournitures diverses pour un montant de 58 400 €, les prestations de services pour 25 000 €, les droits de passage et de servitudes et les locations mobilières pour 27 360 €, les entretiens de terrains, réseaux et voiries pour 64 500 €, la maintenance pour 3 700 €, l'assurance pour 5 500 €, les études et analyses diverses pour un montant total de 23 000 €, les honoraires diverses pour 30 000 €.
- 750 150 € au titre des charges de personnel ;

- 20 000 € au titre des autres charges de gestion courantes ;
- 195 000 € au titre des intérêts d'emprunt ;
- 25 000 € pour les dépenses exceptionnelles relatives aux annulations de titres sur exercices antérieurs ;
- 20 000 € pour les provisions pour risques et charges d'exploitation.

Il est également inscrit la dotation aux amortissements pour 1 200 000 € (chapitre 042 en dépenses de fonctionnement en contrepartie du chapitre 040 en recettes d'investissement) et un virement à la section d'investissement (chapitre 023) pour 645 090 €.

Les dépenses d'investissement quant à elles, s'élèvent à hauteur de 6 546 900 € et correspondent aux opérations suivantes :

- Les dépenses d'équipement et de travaux programmés en 2026 pour 4 974 900 € (chapitre 20,21 et 23), correspondent :
 - aux études : 402 000 € (schémas directeurs 2026 (150 000 €), captages prioritaires (80 000 €), à la régularisation des DUP (3 unités de production) (65 000 €) et au Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) (60 000 €))
 - Aux travaux : 1 817 900 € (- mise en conformité des forages et réservoirs (450 000 €), à la réhabilitation suite à des casses de réseaux hors DSP (200 000 €) ou encore à divers travaux sur l'exercice (990 000 €) et sur répartis sur plusieurs exercices (2 755 000 €).
- Le remboursement du capital de la dette pour 700 000 €.
- Les remboursements de subventions trop perçues pour 172 000 €
- Les opérations patrimoniales (chapitre 041) pour 400 000 €

L'ensemble des propositions au BP 2026 est retracé dans la maquette annexée.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-29 et L2312-2,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M49,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des Moyens Généraux du 26 janvier 2026,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

(2 abstentions : A. DELWARTE par procuration, B. NASS)

D'adopter le budget primitif 2026 du budget annexe DSP Eau, équilibré en section de fonctionnement à la somme de 3 150 000 € et, en investissement, à la somme de 6 546 900 € tous mouvements confondus (réels et ordres),

D'autoriser Monsieur le Président, à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du présent budget,

D'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce à intervenir.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 9 février 2026.

Le Président

Jean Christian REY

